

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Présents : PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, RANVAL Lionel, ANJORAN Caroline (arrivée à 19h35), COULLON Jeannine, GAUTHIER Thierry, MONTREAU Déborah, RANDUINEAU Guillaume, THEVENOT Didier.

Pouvoir : ANJORAN Caroline a donné pouvoir à RANVAL Lionel jusqu'à son arrivée à 19h35

ORDRE DU JOUR		
1	Approbation des procès-verbaux des 5 et 22 mars 2024	
2	Subvention Jeux d'Orgue 41 (Orgue en Cisse)	Délibération 2024_18
3	Révision de loyer	Délibération 2024_19
4	RODP 2024 Orange et Enedis	Délibération 2024_20 et 2024_21
5	Affectation du résultat	Délibération 2024_22
6	Étude de devis	Délibération 2024_23, 2024_24, 2024_25
7	Dépenses à imputer au compte 623	Délibération 2024_26
8	Budget primitif 2024	Délibération 2024_27
9	Questions diverses	
10	Comptes-rendus des réunions et commissions	

Secrétaire de séance : Thierry GAUTHIER

1/ APPROBATION DE PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 5 et 22 mars 2024 sont approuvés à l'unanimité.

2/ SUBVENTION ORGUE EN CISSE (délibération 2024_18)

L'association Jeu(x) d'Orgue 41 propose chaque année trois concerts dans le Val de Cisse (Festival Orgue en Cisse). L'un d'entre eux a eu lieu dimanche 7 avril 2024 à l'église de Saint-Bohaire. Le 5 avril, les enfants de la classe CP/CE1 ont pu bénéficier d'une séance pédagogique (découverte des instruments et écoute de quelques pièces). Le conseil municipal, décide d'attribuer une subvention de 300,00 euros à l'association Jeu(x) d'Orgue 41. Vote : à l'unanimité

3/ REVISION DE LOYER (délibération 2024_19)

Le loyer d'un des logements situés au 7 rue du Lavoir doit être révisé au 1^{er} juillet 2024. La variation de l'Indice de Révision des Loyers de l'INSEE présente une augmentation de 3,5% sur le trimestre de référence. Le loyer augmente donc de 3,5% à compter du 1^{er} juillet 2024 et la provision pour ordures ménagères passe de 5,00 à 6,10 €. Vote : à l'unanimité

4/ Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) ORANGE pour 2024 (délibération 2024_20)

Type d'implantation	Patrimoine	Montant actualisé	Total
Artères aériennes	8,658 km	64,36 /km aérien	557,23 €
Artères en sous-sol	17,435 km	48,27 /km de souterrain	841,59 €
Emprise au sol	2,5 m ²	32,18 /m ² d'emprise au sol	80,45 €
			1 479,27 €

Vote : à l'unanimité

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) ENEDIS pour 2024 (délibération 2024_21)

Redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité	239,00 €
Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux	48,00 €
	287,00 €

Vote : à l'unanimité

5/ AFFECTATION DU RESULTAT (délibération 2024_22)

Le résultat de la **section fonctionnement** de l'exercice 2023 présente un **excédent de 148 525,60 €**.

Le résultat de la **section investissement** de l'exercice 2023 présente un **excédent de 44 551,20 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement (148 525,60 €) au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2024. Vote : à l'unanimité

6/ ETUDE DE DEVIS pour les investissements et travaux à prévoir avant le vote du budget primitif

● **Travaux de peinture dans la salle du conseil municipal et dans la salle des fêtes (délibération 2024_23)** : Le conseil municipal valide les devis de l'entreprise COUPPE et Fils de Blois pour un montant de 5 147,41 € TTC (salle du conseil municipal) et 14 829,60 € TTC (salle des fêtes). La salle du conseil municipal sera repeinte en 2024 et, compte tenu des locations, la salle des fêtes sera repeinte début 2025.

Vote : à l'unanimité

● **Travaux de voirie (délibération 2024_24)** : travaux sur la voie communale n°4 (route de Russy) et sur la Rue des Vollerants. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 99 866,80 € HT soit 119 866,80 € TTC. Vote : à l'unanimité

● **Assistance à maîtrise d'ouvrage (délibération 2024_25)** pour le projet de construction d'un atelier municipal : Le conseil municipal valide le devis de l'Atelier Frédéric Bruxelles, architecte à Blois pour un montant de 17 100,00 € TTC. Vote : à l'unanimité

8/ DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 (délibération 2024_26)

Le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, le pique-nique du 14 juillet ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel ;
- le bulletin municipal, Panneau Pocket, les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales. Vote : à l'unanimité

9/ BUDGET PRIMITIF 2024 (délibération 2024_27)

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

BUDGET PRIMITIF :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 445 648,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 445 648,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 347 470,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 347 470,00 €

TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes. Le conseil municipal décide les taux suivants : Section Fonctionnement : 7,5 %, Section Investissement : 7,5 % . Vote : à l'unanimité

10/ QUESTIONS DIVERSES

- **EnR** (Énergies Renouvelables) : En application de l'article 15 de la loi « Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables » publiée le 10 mars 2023, les communes doivent, après concertation avec les administrés, définir des zones d'accélération dites « ZAE nR » (photovoltaïque, thermique solaire, éolien, biogaz, géothermie...) dans lesquelles elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Un portail cartographique est disponible sur le site internet <https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/ Carte-EnR-Grand-public>.

Un cahier sera mis à disposition jusqu'au 13 mai 2024, en mairie, aux horaires d'ouvertures du secrétariat pour recueillir les doléances des administrés. Cette information fera l'objet d'une publication sur les panneaux d'affichage de la commune, sur Panneau Pocket et sur le site internet de la commune. Une délibération du conseil municipal sera ensuite prise pour valider les zones qui auront été définies.

Une délibération du conseil municipal sera prise pour valider les zones qui auront été définies.

- **Élections européennes le 9 juin 2024** : Préparation des permanences du bureau de vote

- Pour rappel, le **tour du Loir-et-Cher** passera le 10 avril à Saint-Bohaire. Des signaleurs seront présents aux carrefours et le conseil municipal les remercie pour leur disponibilité.

- **Comité des fêtes** : intervention du président du comité des fêtes pour exprimer les difficultés rencontrées par l'association

11/ COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- 07/03 : SMAEP Landes/St Lubin (L. Ranval et J-M Guillot)
- 15/03 et 05/04 : bureau communautaire (B. Pannequin)
- 19/03 : conseil d'école (B. Pannequin et J-M Guillot)
- 25/03 : Mobilités Agglopolys (J-M Guillot)
- 26/03 : conseil communautaire (B. Pannequin)
- 27/03 : Pays des Châteaux (L. Ranval)
- 02/04 : réunion des services techniques d'Agglopolys (B. Pannequin)
- 04/04 : réunion sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Agglopolys (L. Ranval)
- 08/04 : SIAB (B. Pannequin)
- 09/04 : Les assises de l'eau (L. Ranval)

Fin de séance : 21h50

Prochaine réunion : 14 mai 2024